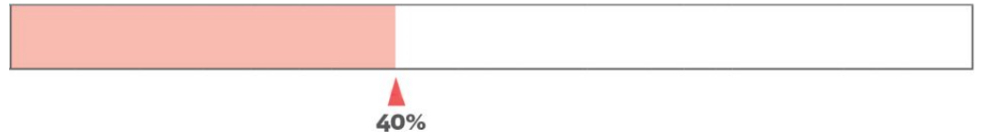


12

Mener une réflexion sur les formes juridiques et le fonctionnement des institutions culturelles



STATUT

Recommandation en cours

Version 2

Travaux réalisés

- 19 avril 2021 : réunion avec l'Inspection générale des Finances sur la création d'un établissement public « Centre pour les monuments historiques »
- Fin 2020 et début 2021 : Travaux préparatoires pour une réforme de la loi modifiée du 25 juin 2004 sur les instituts culturels de l'Etat
- Fin 2020 et début 2021: Consultations avec des associations sans but lucratif paraétatiques (Rotondes, Casino Luxembourg et Théâtre national du Luxembourg) quant au changement de leur statut juridique en établissement public
- 12 octobre 2020 : Réunion entre le ministère de la Culture et le ministère de la Justice, échange sur un avant-projet de loi sur la modification de la loi sur les associations sans but lucratif
- Juillet 2019 : Dépôt du projet de loi relatif au patrimoine culturel (doc. Parl. 7473) qui prévoit que le Centre national de recherche archéologique devient « Institut de recherches archéologiques » donc un institut culturel de l'Etat et le service des sites et monuments nationaux devient l' « Institut national du patrimoine architectural »

Contact

- Jo Kox
(+352) 247 86603
jo.kox@mc.etat.lu

Mise en ligne

- Première version : 26.10.2020
- Dernière modification : 26.04.2021